1 Introduction
2 Analyse des dangers : sdb-9787-be-fr_acidechlorhydrique
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Acide chlorhydrique 37 %
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit sdb-9787-be-fr_acidechlorhydrique
Company	Carl Roth GmbH...Co. KG
Date	2026-11-23
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **sdb-9787-be-fr_acidechlorhydrique**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : sdb-9787-be-fr_acidechlorhydrique

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **sdb-9787-be-fr_acidechlorhydrique**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Carl Roth GmbH...Co. KG
État physique	liquide
Forme	
pH	<1
Usage	L'utilisation prévue du produit est : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.
Date FDS	2024-09-21

La FDS date du 2024-09-21. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acide chlorhydrique 37 % devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 P310

Transport :

- ADR : 8
- RID : 8
- ADN : 8
- IMDG : 8
- IATA : 8
- UN : 1789

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eue.
• Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

eyes : • Rincer immédiatement l’œil à l’eau courante pendant 10–15 minutes.
• Protéger l’œil non blessé.
• Consulter un ophtalmologiste après le rinçage.

ingestion : • Rincer la bouche immédiatement.
• Boire beaucoup d’eau.
• Appeler immédiatement un médecin.
• Risque de perforation de l’œsophage et de l’estomac en cas d’ingestion (forte causticité).

inhalation : • Fournir de l’air frais.
• En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acide chlorhydrique 37 %

Identification

- N° CAS : 7647-01-0
- N° EINECS : 231-595-7

Concentration :from 32.0 to 37.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5.0 - VLE-8h (mg/m³) : 8.0 - VLE-15min (ppm) : 10.0 - VLE-15min (mg/m³) : 15.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2019Fiche n°13 - Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueusesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[34-36] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Norme : EN 374 (protection contre les substances chimiques) • Matériau : NBR (caoutchouc nitrile) • Épaisseur : > 0,3 mm • Temps de rupture/perçage normal ou minimal : > 480 min (niveau 6 de perméabilité). Les temps indiqués sont approximatifs à 22 °C et pour un contact permanent. L'augmentation de température ou l'étirement peuvent réduire ce temps.
Yeux	Protection des yeux / du visage • Utilisation obligatoire de lunettes de protection avec protection latérale • Port d'un équipement de protection du visage (masque facial) recommandé si exposition à des aérosols ou nébulosités.
Peau	Gants de protection • Norme : EN 374 (protection contre les substances chimiques) • Matériau : NBR (caoutchouc nitrile) • Épaisseur : > 0,3 mm • Temps de rupture/perçage normal ou minimal : > 480 min (niveau 6 de perméabilité). Les temps indiqués sont approximatifs à 22 °C et pour un contact permanent. L'augmentation de température ou l'étirement peuvent réduire ce temps.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Type : E (contre les gaz acides comme le dioxyde de soufre ou le chlorure d'hydrogène). •

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	Code couleur : jaune.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons – Pas de détails explicites fournis dans la section 8, mais l’indication générale est « porter un équipement de protection du visage » et « port d’un vêtement de protection approprié (combinaison) » lorsqu’il y a risque d’exposition à des aérosols ou nébulosités.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser un échappement (laboratoire). - Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant. - Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. - Mettre à disposition une ventilation suffisante. - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Conserver uniquement dans le récipient d'origine. - Observez le stockage compatible de produits chimiques. Incompatibilités potentielles (matières incompatibles) : - Différents métaux. - Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/alcalin). - Combustible puissant, Aldéhydes, Aluminium, Amines, Carburé, Fluor, Métaux, Permanganates, Base forte. - Métaux alcalins, Acide sulfurique concentré (danger d'explosion).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	L'utilisation prévue du produit est : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.